

DE000034.05-2023
République Française
Département de l'Isère

Membres	23
En exercice :	
Présents :	15
Absents :	8
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 30 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Véronique GROS (pouvoir à M. SANDRIN), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Sylvain LONGUET.

Mme Alexia Farge a été élue secrétaire de séance

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE – REPRISE DES ENROBES ET POINT A TEMPS

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre la réfection des voies communales et qu'une étude faite par la commission municipale en charge de la Voirie a lancé une consultation pour cela.

L'entreprise GACHET TP étant la mieux disante, il vous est proposé ce soir de valider son devis portant sur :

Travaux de voirie « Emplois partiels semi manuels, 10 T pour un montant total de 19 080.00 € TTC

- Rue du Pressoir - Délignement des accotements, Emplois partiels manuels, réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion et élastomère

- Rue du Four – Délignement des accotements, Emplois partiels manuels, réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion et élastomère

- Route de Bachelin– Délignement des accotements, Emplois partiels manuels, réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion et élastomère

Pour un montant de 13 329.72 € TTC

Soit un montant total de 32 409.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

De choisir la société GACHET TP pour effectuer les travaux de voirie avec reprise des enrobés et point à temps pour un montant total de 32 409.72 € TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la Société GACHET

D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

